Objectifs et résultats

Contexte

Dans le bassin du Congo, la promotion de la gestion forestière durable, a été conçue et mises en œuvre en deux étapes chronologiquement logiques : l'aménagement forestier en premier, et la certification forestière en second. Ainsi, au cours des deux dernières décennies, les attitudes des différents acteurs ont évolué positivement et, une accélération de l'apprentissage et de la mise en œuvre des bonnes pratiques a été observée au cours des six dernières années.

Cependant, dans un contexte de crise économique de 2008, la mise en place progressive des accords de partenariats volontaires APV-FLEGT associés au nouveau Règlement bois européen (RBUE) de 2013, suivis de la crise sanitaire Covid 19, et récemment, par la nouvelle stratégie de l'Union européenne de lutte contre la déforestation importée (LDI) ont induit chez les entreprises des positionnement très différents, en fonction de leurs clients. Cependant, la fiscalité incitative mise en place au Gabon en 2020, a motivé, à l'évidence, les entreprises à se faire certifier, dans les meilleurs délais.

Objectifs et résultats

L'objectif principal du PPECF est double, d'une part empêcher la perte de certificats chez les entreprises déjà certifiées et d'autre part, soutenir le processus de certification tierce partie (c'est à dire vérifiée par des audits annuels), notamment, par la reconnaissance des certificats privés tel que le prévoyait, en 2012, le point 3.3 du Journal officiel l'Union européenne (L92/177) évoquant la délivrance de licences FLEGT aux entreprises certifiées FSC®, sans qu'il soit nécessaire d'effectuer un double contrôle de légalité.

Depuis, si le contexte institutionnel a évolué, ce double objectif reste le cœur de cible du PPECF.

Ainsi, la COMIFAC et la KfW, à travers ce programme d'appui à la certification forestière (PPECF), proposent aux entreprises forestières un accompagnement jusqu'à l'audit initial de certification.

D'autres résultats plus périphériques, sont également poursuivis par le PPECF, particulièrement en ce qui concerne les clauses sociales et les exigences de suivi de la biodiversité, imposées par les standards de certification. Ces résultats sont largement publiés, sur la plate-forme commerciale Fair & Precious.

Enfin, la dimension normative de la certification est aussi largement soutenue par le PPECF, par son appui constant aux standards de certification durable FSC-FM et PAFC-BC.

Bénéficiaires du PPECF

Le Programme s'adresse aux entreprises forestières opérant dans la zone géographique du Programme (Cameroun, Congo, Gabon, République Centrafricaine et République Démocratique du Congo), et incidemment leurs partenaires techniques et institutionnels :

- les bureaux d'études spécialisés en foresterie tropicale ;
- les ONG nationales et internationales (WCS, WWF, ZSL);
- les institutions de formations et de recherche forestière ;
- le bureau régional du FSC® ;
- Le bureau régional PAFC;
- les syndicats des exploitants forestiers (GFBC au Cameroun, UFIGA et UFIAG au Gabon, UNIBOIS et UNICONGO au Congo, FIB en RDC) et l'ATIBT ;
- les administrations forestières des pays d'intervention (MINFOF au Cameroun, MEF au Gabon,

MEFDD au Congo, MECNT en RDC) ;

- les acteurs locaux (communes riveraines, comités paysans forêts, associations de femmes, groupes d'intérêts communs…) ;
- le corpus d'auditeurs et les structures de certification (Bureau Veritas, preferredbynature/Nepcon, Control Union SGS).